

Délibération n°2023-69 du 15/05/23

Le lundi 15 mai 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 9 mai 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (38): M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et exécutoire le : 16/05/2023

Excusé(s) (5): M. Charles-Henri BALSAN ayant donné procuration à Mme Catherine DUPONT, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Catherine RUET, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

18 : Acquisition foncière de la parcelle DM 75 à Châteauroux - Monsieur Caumon

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre socioculturel sur le quartier Beaulieu, la ville de Châteauroux a sollicité l'acquisition d'une emprise foncière complémentaire pour la création d'un jardin à destination des utilisateurs du bâtiment.

Un accord est intervenu avec Monsieur Pascal Caumon pour la cession de la parcelle cadastrée DM 75 à Châteauroux, d'une surface de 125 m², au prix de 3€/m² soit 375 €.

Considérant que la valeur du bien est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée DM 75 à Châteauroux, appartenant à Monsieur Pascal Caumon, au prix de 375 €.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire, M. Gil AVÉROUS Les Secrétaires de séance Mme Delphine CHAMBONNEAU Mme Stéphanie GALOPPIN



COURRIER ARRIVE LE 2 9 DEC. 2022 CHATEAURUUX METROPOLE

Monsieur Pascal Caumon 13 rue du Cormier 36120 Etrechet

Contact : Flore Vételé

Tél.: 02 54 60 52 59

Courriel: flore.vetele@chateauroux-metropole.fr

DGA Aménagement et Equipements Publics

Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat

Nos réf: 2022-2317

Objet : acquisition parcelle secteur de Beaulieu

Monsieur,

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre socioculturel sur le quartier Beaulieu, mes services vous ont contacté pour solliciter l'acquisition de la parcelle cadastrée DM 75 dont vous êtes propriétaire sur la commune de Châteauroux.

A cette occasion, vous avez donné votre accord de principe pour la cession de votre parcelle de 125 m² au prix de 3€/m² soit 375 € avec prise en charge des frais de rédaction d'acte par l'acquéreur.

Afin de présenter ce dossier à l'approbation du prochain Conseil municipal, je vous invite à confirmer votre consentement en retournant le présent courrier daté et signé assorti de la mention « bon pour accord » accompagné, dans la mesure du possible, d'une copie de votre titre de propriété.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Châteauroux, le 16 décembre 2022

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Chantal Monjoint

ce Bon Pour accord >> Pe 23 Decembre 2022



Acquisition DM 75 Châteauroux - par la Ville de Châteauroux

